

Mis en ligne le 18 mars 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13208 DU 06 MARS 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux jardin.
28 Bd de Toulhars
Du mardi 26 mars
au jeudi 28 mars 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par Mme ANDRE Monique-11 rue Delpech-31000 TOULOUSE
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion et sa remorque, il importe de modifier le stationnement Boulevard de Toulhars.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du mardi 26 mars 2024 à 08h00 au jeudi 28 mars 2024 à 18h00, il convient d'autoriser le stationnement d'un camion et sa remorque devant le 28 boulevard de Toulhars,. Aussi le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

